

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 17 novembre 2015

OBJET :

**Subvention à l'établissement public local de gestion
de la plateforme Charles Foix Silverinnov**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par décision du conseil communautaire du 23 septembre 2014, était créé l'établissement public de gestion de la plateforme Charles Foix « Silverinnov ».

Le plan de financement de la plateforme prévoit d'atteindre un équilibre financier d'ici 5 ans.

Dans l'attente, comme cela avait été indiqué dans le dossier de création de la plateforme et prévu dans les statuts de l'EPL, la CASA verse une subvention à l'EPL lui permettant d'atteindre l'équilibre financier.

Pour l'année 2015, au vu du budget prévisionnel de la plateforme, le montant de cette subvention pour assurer cet équilibre s'élève à 743 512 €

Il vous est proposé d'acter le versement de cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé des motifs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 221-2 et suivants et les articles R.2221-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2123-3 et suivants et les articles R.2123-10 et suivant,

Vu la délibération du conseil communautaire des 23 septembre 2014 et décidant notamment de la création de la régie personnalisée de l'Etablissement public local de gestion de la plateforme Charles Foix et approuvant ses statuts

Vu les statuts de l'Etablissement public local de gestion de la plateforme Charles Foix, en particulier son article 4 indiquant que la dotation initiale s'accroît des apports ultérieurs, dont les subventions,

Vu le budget prévisionnel de l'Etablissement public local de gestion de la plateforme Charles Foix,
Considérant que ce budget fait apparaitre un besoin de financement d'un montant de 743 512 €

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

Article 1 : Décide de verser une subvention à l'Etablissement public local de gestion de la plateforme Charles Foix au titre de l'année 2015 d'un montant de 743 512 €

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communautaire.


Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

